Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DAC 758 Conventions de financement en vue de la restauration intérieure de la chapelle des Saints-Anges à l'église Saint Sulpice (6e).

Mme Danielle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12, L. 2511-13 et suivants ;

Vu les conventions de souscription et de mécénat ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation :

- d'une part, le principe d'une campagne de souscription organisée par la Fondation du patrimoine dans le cadre de la restauration de la chapelle des Saints Anges à l'église Saint-Sulpice, à Paris 6eme.

- d'autre part, le principe d'une convention de mécénat entre la Fondation du Patrimoine et la société CGPA dans le cadre de cette même opération de travaux de restauration.

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 3 décembre 2013;

Sur le rapport présenté par Mme Danielle POURTAUD, au nom de la 9ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe du lancement d'une campagne de souscription par la Fondation du patrimoine dans le cadre de la restauration de la chapelle des Saints Anges de l'église Saint-Sulpice à Paris 6eme.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Fondation du Patrimoine la convention de souscription correspondante, et jointe au présent délibéré.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Fondation du patrimoine et la société CGPA la convention de financement d'un montant de 25 000 euros TTC, jointe au présent délibéré, en vue de la restauration de la chapelle des Saints Anges.

Article 4 : L'inscription des recettes correspondantes sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2014 ou suivants, chapitre 13, nature 1328, rubrique 324, centre financier 40-22, mission 40000-99-10.